



CODE DE CONDUITE

PCC-COD-CON-001



Bienvenue à notre Code de conduite.

Ce Code sert de guide de bonne conduite dans nos affaires à travers le monde.

Ce Code repose sur nos valeurs : Prendre soin, Engagement, Courage.

Cependant, il va au-delà des principes, valeurs et des comportements, et aborde les politiques et les réglementations externes qui régissent nos pratiques commerciales afin de garantir que nous menions nos activités selon les normes éthiques les plus élevées et que nous nous conformions à toutes les lois pertinentes.

Notre Code ne remplace pas ces ensembles de règles ;

il vise à vous aider en éliminant les points d'ombre dans les relations d'affaires, en fournissant des conseils sur la façon de s'exprimer lorsque le besoin s'en fait sentir, et en nous protégeant en tant que personnes et en tant qu'organisation.

En créant le Groupe Petroleum Certification Consulting, nous nous sommes repositionnés pour soutenir une gamme plus large de services et de marchés relativement dans les inspections, contrôles techniques et Non Destructifs et pour tirer parti d'une expertise plus approfondie.

Nous avons multiplié les occasions de développement pour notre entreprise, et avons donné un nouvel élan et un nouvel objectif à nos activités.

Lorsque vous tirez parti de ces perspectives captivantes, n'oubliez jamais de respecter ce Code.

J'espère que vous trouverez ce guide instructif. Veuillez le lire attentivement, examiner les façons dont il s'applique à vous et à votre travail, et ayez le courage de vous exprimer si vous voyez quelque chose qui ne reflète pas les principes, valeurs et les comportements promulgués par le Groupe Petrocertif ou qui semble enfreindre notre Code.

Source : PETROLEUM CERTIFICATION CONSULTING & EDILIVRE

© Ce document est la propriété de PETROLEUM CERTIFICATION CONSULTING. Il ne devra être reproduit partiellement ou totalement, ni transmis sous aucune forme ou par aucun moyen, ou utilisé pour aucune fin autre que ce à quoi il est destiné sans le consentement écrit de PETROLEUM CERTIFICATION CONSULTING.

Objectif

Chez Petroleum Certification Consulting (« notre entreprise »), notre façon de travailler et de vivre est guidée par la volonté de faire ce qui est juste. Notre Code nous aide à respecter nos engagements en matière d'éthique et de légitimité, et à garder le cap lorsque des questions ou des situations nous empêchent de voir clairement la ligne de conduite à suivre. En suivant le Code, vous contribuez à maintenir, à renforcer et à protéger notre solide réputation en matière de respect de la loi et de nos valeurs.

Applicabilité

Indépendamment de l'activité ou de l'endroit, il nous incombe à tous de veiller au respect du Code et des politiques et procédures en vigueur. Dans le présent document, « nous » et « nos » se rapportent aux employés, y compris les travailleurs temporaires et les consultants travaillant au sein de Petroleum Certification Consulting, ainsi que les dirigeants et les administrateurs. Nous attendons également de nos partenaires commerciaux, tels que nos agents, fournisseurs, entrepreneurs, intermédiaires, représentants et partenaires de coentreprise, qu'ils suivent les principes énoncés dans le présent Code et dans notre Code de conduite de la chaîne d'inspection & contrôle, et qu'ils respectent l'engagement pris à l'égard de nos valeurs.

Vous pouvez être confronté à une situation dans laquelle une pratique locale ou la politique d'un client donné sont considérées comme normales mais différent de nos valeurs ou de nos politiques, ou des lois en vigueur. Dans ce cas, vous devez vous conformer à la norme la plus élevée.

Respect des lois, normes et règlements

Nous respectons en permanence les dispositions légales

Petroleum Certification Consulting et ses salariés sont liés par les dispositions légales. A cet égard, le respect des lois et règlements en vigueur ne doit jamais être compromis. Les salariés doivent également se conformer aux règles et directives internes qui peuvent s'appliquer dans certaines situations données. Ces règles internes sont spécifiques au Groupe Petroleum Certification Consulting et peuvent être plus strictes que les dispositions légales ordinaires.

Conflits d'intérêts

Nous devons toujours agir dans le meilleur intérêt de Petroleum Certification Consulting

Un conflit d'intérêts se produit lorsque les intérêts personnels d'un salarié ou ceux d'un tiers se heurtent aux intérêts de Petroleum Certification Consulting. Dans une telle situation, il peut être difficile pour le salarié d'agir au mieux des intérêts de Petroleum Certification Consulting. Les salariés doivent éviter tout conflit d'intérêts dans la mesure du possible. Si un conflit d'intérêts se produit ou si un salarié est confronté à une situation susceptible d'induire un conflit d'intérêts ou de mener à un tel conflit, le salarié en question doit en référer, de manière loyale et transparente, à son supérieur hiérarchique et/ou au Service des Ressources Humaines ou au Service Juridique ou au Département « Compliance ».

Opportunités commerciales du Groupe

Nous nous engageons à faire progresser les affaires de Petroleum Certification Consulting

Les salariés ne doivent pas concurrencer la société. Ils ne doivent également pas tirer un quelconque avantage personnel des affaires potentielles qu'ils peuvent identifier au cours de leur travail, à moins que la société ne renonce expressément à faire valoir ses intérêts au sujet de l'affaire en question. Si un salarié veut suivre à titre personnel une affaire potentielle susceptible d'intéresser la société, il doit en informer son supérieur hiérarchique, lequel décidera si la société désire faire valoir ses intérêts sur cette affaire ou non. Même si la société décide de ne pas donner suite à l'affaire, le salarié ne peut la traiter en son nom propre que si cela n'entraîne pas de concurrence directe ou indirecte avec les opérations de la société.

Délit d'initié

En achetant ou en vendant les titres de Petroleum Certification Consulting, nous respectons et observons les règles en matière de délit d'initié

Petroleum Certification Consulting interdit l'achat et la vente de ses actions ou titres à partir d'informations confidentielles relatives au cours des actions. L'inobservation de cette règle peut conduire non seulement à des sanctions disciplinaires, mais également à des poursuites pénales. En cas de doute concernant l'interprétation ou l'applicabilité des règles de Petroleum Certification Consulting en matière de délit d'initié, les salariés doivent consulter le Service Juridique ou le Département «Compliance».

Revision	Date			Prepared	Validated	Checked	Approved
----------	------	--	--	----------	-----------	---------	----------

Source : PETROLEUM CERTIFICATION CONSULTING & EDILIVRE

© Ce document est la propriété de PETROLEUM CERTIFICATION CONSULTING. Il ne devra être reproduit partiellement ou totalement, ni transmis sous aucune forme ou par aucun moyen, ou utilisé pour aucune fin autre que ce à quoi il est destiné sans le consentement écrit de PETROLEUM CERTIFICATION CONSULTING.